Maître ANCELLIN-GRAVES Elisabeth
Maître BARDIN Nicolas
Maître DELMON Olivier
Maître LEGROS Jérôme
Huissiers de Justice associés
49/51 Av. du Président Salvador Allende
B.P. 113 – 77100 MEAUX
01.64.34.00.79 - 01.64.34.27.47
etude@actehuis.com
www.huissier-77-meaux.com
CDC :IBAN FR9340031000010000113047B31
BIC : CDCGFRPPXXX

ACTEHUIS
Huissiers de Justice associés

15 MAI 2024

S.C.I. CEJY
AU DOMICILE ELU CHEZ ME PHILIPPE ANGEL
49/51 AVENUE SALVADOR ALLENDE
77100 MEAUX

Référence à rappeler
Affaire : DE LA RESIDENCE BARTHELEMY
c/ CEJY
Nos réfs : C096809/CC/ 010

MEAUX, le 07.05.2024

AVIS DE SIGNIFICATION D'UN ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à la Loi, je vous ai signifié l'acte suivant :

Un(e) OPPOSITION (R) signifié(e) en date du SIX MAI DEUX MILLE VINGT QUATRE.

A LA DEMANDE DE :

Syndicat des copropriétaires DE LA RESIDENCE BARTHELEMY 31 33 RUE DE LA CITADELLE demeurant REPRESENTE PAR SON SYNDIC LA SARL CAPIGI 45 RUE SAINT SAENS à BEZIERS (34500).

Cet acte a été remis à domicile élu en l'Etude de :

Maitre Philippe ANGEL
Mandataire Judiciaire

Où j'ai rencontré : Madame LUTAN Véronique, Comptable

Qui a déclaré être habilité à recevoir la copie de l'acte et qui l'a accepté.

La copie de cet acte est jointe au présent avis.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

« Les données personnelles recueillies sont traitées et enregistrées par l'étude ACTEHUIS, responsable de traitement, pour les finalités suivantes : prise de rendez-vous, gestion interne, gestion de la relation, sécurité et prévention des impayés, la fraude, recouvrement, lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, réponse aux obligations légales et réglementaires. Outre les cas légaux, l'étude ne communique pas à des tiers les données personnelles fournies données personnelles sont conservées pendant 5 ans à la clôture du dossier traité. Vous pouvez faire valoir vos droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement des données qui vous concernent, de limitation du traitement, ainsi que droit à la portabilité de vos données, en écrivant par email à etude@actehuis.com ou par courrier postal à l'adresse suivante : 49/51 avenue du Président Salvador Allende 77100 MEAUX »

ORIGINAL

S.E.L.A.R.L. ALLIANCE DROIT BÉZIERS
Catherine BONNAFÉ
Xavier DECROIX DARUT
Stéphane ROUSSEAU
Thibaud LAUTIER
19 Square du Rouat
CS 20616
34535 BEZIERS Cedex
Tél. : 04.67.28.33.18
: contact@alliancedroit-beziers.fr
Informations et paiement en ligne sur : http://www.alliancedroit-beziers.fr
Paiement par carte bancaire
CIC SUD OUEST
IBAN N° FR 76 10057 19027 00014281903 76
BIC : CMCIFRPPXXX

OPPOSITION

(Dispositions de la Loi n° 65-557 du 10 juillet 1965)

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE ET LE Six Mai

SELARL ACTEHUIS, Commissaires de Justice, ayant son siège social 49-51 Avenue Salvador Allende, 77100 MEAUX, l'un d'eux soussigné :

A :
SCI CEJY
8 RTE DE BEZIERS
SAUVIAN (34410),

AU DOMICILE SPECIALEMENT ELU POUR RECEVOIR OPPOSITION
CHEZ ME PHILIPPE ANGEL, Mandataire Judiciaire dont le siège social est à (77100) MEAUX, 49/51 AVENUE SALVADOR ALLENDE
Pour qui la copie du présent a été remise comme indiqué à la modalité de signification.

A LA DEMANDE DE :
SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE LA RESIDENCE BARTHELEMY SISE 31 33 RUE DE LA CITADELLE – 34500 BEZIERS REPRESENTE PAR SON SYNDIC EN EXERCICE LA SARL CAPIGI, société inscrite sous le N° 481945426 et dont le siège social est à (34500) BÉZIERS, 45 Avenue Saint Saens,
Elisant domicile en l'Etude de la SELARL ALLIANCE DROIT BEZIERS – 19 SQUARE DU ROUAT – 34500 BEZIERS

JE VOUS SIGNIFIE, DIS ET DECLARE :
Qu'en votre qualité d'acquéreur de lots de copropriété sis RESIDENCE BARTHELEMY SISE 31 33 RUE DE LA CITADELLE – 34500 BEZIERS ayant appartenu à :

La Société dénommée **PROPHAL**, Société par actions simplifiée dont le siège est à MAGNY-LE-HONGRE (77700), 5 RUE DE COURTALIN, identifiée au SIREN sous le numéro 412655862 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MEAUX.

le requérant s'oppose formellement, par le présent acte, à ce que vous vous dessaisissiez en d'autres mains que les siennes de toutes sommes, deniers, valeurs en votre possession à ce jour ou à venir, à quelque titre et pour quelque cause que ce soit, envers le vendeur ci-dessus mentionné.

Cette opposition est faite pour sûreté conservation et avoir paiement des sommes suivantes, dont le détail est donné en tête des présentes :

Nature	Montant
CHARGES DE COPROPRIETES IMPAYES SELON RELEVE DE COMPTE CI-JOINT	3 130,81
Coût du présent	184,73
TOTAL restant dû en Euros	**3 315,54**
Soit un Total restant dû en Euros	**3 315,54**

ACTE DE COMMISSAIRE DE JUSTICE

Ligne directe du gestionnaire de votre dossier : 0750750961

SELARL ACTEHUIS
Commissaires de Justice Associés
49-51 avenue Salvador Allende
BP 113 – 77100 MEAUX
Tel : 01 60 34 00 79

Alliance Droit Béziers

Références : V – 84596
AM – OPLOTCOP – 02/05/2024

RELEVE DE COMPTE

Désignation des opérations	Débit	Crédit	Solde
01/01/2024 Solde anterieur	3075.15		3075.15
01/01/2024 Appel de fonds 1° trim 2024	39.07		3114.22
01/01/2024 Appel de fonds 1° trim 2024	3.26		3117.48
01/04/2024 Appel de fonds 2° trim 2024	39.07		3156.55
01/04/2024 Appel de fonds 2° trim 2024	3.26		3159.81
25/04/2024 Votre virement VIR NOTAIRE		380.00	2779.81
30/04/2024 Frais de renseignements au notaire Lot : 1 4	380.00		3159.81
30/04/2024 Remboursement des avances 22/04/2024 Lot 14	-29.00		3130.81
****** Totaux ******	**3510.81**	**380.00**	

Total à payer (En Euro)	**3130.81**		

Veuillez agréer, Maîtres, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Syndic

EN VERTU :

Des dispositions de l'article 20 de la Loi n° 65-557 du 10 juillet 1965, le requérant fait opposition au prix de vente desdits lots pour obtenir paiement des sommes indiquées ci-dessus, sous réserve des frais, droits et intérêts à calculer au jour du règlement final.

Vous déclarant que tout paiement effectué au mépris des présentes serait nul et non avenu à l'égard du requérant.

Je vous rappelle les dispositions suivantes :

Article 20 I de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 modifié

"I.-Lors de la mutation à titre onéreux d'un lot, et si le vendeur n'a pas présenté au notaire un certificat du syndic ayant moins d'un mois de date, attestant qu'il est libre de toute obligation à l'égard du syndicat, avis de la mutation doit être donné par le notaire au syndic de l'immeuble par lettre recommandée avec avis de réception dans un délai de quinze jours à compter de la date du transfert de propriété. Avant l'expiration d'un délai de quinze jours à compter de la réception de cet avis, le syndic peut former au domicile élu, par acte extrajudiciaire, opposition au versement des fonds dans la limite ci-après pour obtenir le paiement des sommes restant dues par l'ancien propriétaire. Cette opposition contient élection de domicile dans le ressort du tribunal judiciaire de la situation de l'immeuble et, à peine de nullité, énonce le montant et les causes de la créance. Le notaire libère les fonds dès l'accord entre le syndic et le vendeur sur les sommes restant dues. A défaut d'accord, dans un délai de trois mois après la constitution par le syndic de l'opposition régulière, il verse les sommes retenues au syndicat, sauf contestation de l'opposition devant les tribunaux par une des parties. Les effets de l'opposition sont limités au montant ainsi énoncé.
Tout paiement ou transfert amiable ou judiciaire du prix opéré en violation des dispositions de l'alinéa précédent est inopposable au syndic ayant régulièrement fait opposition.

L'opposition régulière vaut au profit du syndicat mise en oeuvre du privilège mentionné à l'article 19-1."

Références : V – 84596
AM – OPLOTCOP – 02/05/2024

ACTEHUIS
Huissiers de Justice associés

ANCELLIN-GRAVES E. - DELMON O.
BARDIN N.

49/51 Avenue Salvador Allende
BP 113
77100 MEAUX
☎ 01 64 34 00 79
🖷 01 64 34 27 47
✉ etude@actehuis.com

Bureaux secondaires sur RDV
17 Rue Ernest Dessaint
77120 COULOMMIERS

1 Rue Pasteur
77260 LA FERTE SOUS JOUARRE

Domiciliation Bancaire :
Caisse des Dépôts et Consignations
IBAN: FR93 4003 1000 0100 0011 3047 B31
BIC: CDCGFRPPXXX

Paiement en ligne sécurisé par téléphone et en ligne :
www.huissier-77-meaux.com

ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE

COUT ACTE	
EMOLUMENT ART. R444-3	78,72
D.E.P. Art.A444.15	
VACATION	
TRANSPORT	7,67
H.T.	86,39
TVA 20,00%	17,28
TAXE FORFAITAIRE Art. 302 bis Y CGI	
FRAIS POSTAUX	8,01
DEBOURS	
T.T.C.	**112,58**

MODALITES DE REMISE DE L'ACTE

OPPOSITION (R)

(REMISE A DOMICILE ELU)

L'An DEUX MILLE VINGT QUATRE le SIX MAI

A LA DEMANDE DE :

SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE LA RESIDENCE BARTHELEMY SISE 31 33 RUE DE LA CITADELLE - 34500 BEZIERS REPRESENTE PAR SON SYNDIC EN EXERCICE LA SARL CAPIGI, société inscrite sous le n°481945426 et dont le siège social est à (34500) BEZIERS, 45 Avenue Saint Saens, elisant domicile en l'Etude de la SELARL ALLIANCE DROIT BEZIERS - 19 SQUARE DU ROUAT - 34500 BEZIERS

SIGNIFIE A

SCI CEJY
8 Route de Beziers
34410 SAUVIAN

Au domicile élu par le destinataire en l'étude de :

ME PHILIPPE ANGEL
49/51 AVENUE SALVADOR ALLENDE
77100 MEAUX

Cet acte a été remis par Huissier de Justice dans les conditions ci-dessous indiquées, et suivant les déclarations qui lui ont été faites.

Où j'ai rencontré :

Madame LUTAN Véronique

Comptable

qui a déclaré être habilité à recevoir la copie de l'acte et qui l'a accepté.

J'ai laissé copie de l'acte sous enveloppe fermée, ne comportant d'autres indications que d'un côté le nom et l'adresse du destinataire de l'acte, et de l'autre côté le cachet de mon Etude apposé sur la fermeture du pli.
Un avis de passage daté de ce jour, mentionnant la nature de l'acte, le nom du requérant et le nom de la personne ayant reçu la copie a été laissé au domicile du signifié.
La lettre prévue par l'article 658 du Code de Procédure Civile contenant copie de l'acte de signification a été adressée le jour même ou au plus tard le premier jour ouvrable.
La lettre prévue par l'article 658 alinéa 1 du Code de Procédure Civile contenant copie de l'acte de signification a été adressée au domicile réel le jour même ou au plus tard le premier jour ouvrable.

La copie du présent acte comporte 3 feuilles.

Maître ANCELLIN-GRAVES Elisabeth

Références : C096809/MH6/CC
Edité le 07.05.2024